

qu'après la chute de la France l'acier soit devenu rare au point de menacer, pendant plusieurs mois critiques, tout le programme de guerre du Canada, jamais cette disette n'a causé une seule interruption sérieuse à aucun stage de la production ou des services de guerre. Comme la plupart des grandes entreprises de construction étaient terminées à la fin de 1943, des quantités d'acier de certaines variétés furent libérées pour combler les déficiences de la production civile.

Malgré l'augmentation considérable de la production, qui maintenant dépasse les importations totales d'avant la guerre ajoutées à la production domestique, il y a encore, à la fin de 1943, une rareté de produits finis affectant chaque civil.

*Contrôle.*—Le 24 juin 1940, la Régie de l'acier, relevant du Ministère des Munitions et Approvisionnements est établie. Malgré l'aide apportée par les Etats-Unis en augmentant leurs exportations, il est jugé opportun d'agrandir l'industrie canadienne et de réduire la consommation civile.

Dès le début, la conservation a pu être réalisée en grande partie par le contrôle à la source. Les programmes de laminage dans les usines ont été remaniés de façon à en écarter toutes les commandes non essentielles. Il faut dire que des centaines de milliers de tonnes d'acier ont été épargnées en outre par la substitution volontaire ou obligatoire de matériaux moins rares, aussi bien dans la production de guerre que dans la production civile.

D'immenses quantités d'acier ont été économisées par le Ministère des Munitions et Approvisionnements au moyen des restrictions imposées par sa Régie de l'acier, et grâce à des ordonnances émanant d'autres régies. La Régie des approvisionnements, qui, jusqu'à la fin de 1942, avait juridiction sur un grand nombre de produits finis, a interdit ou limité la production d'une longue liste d'articles dont, entre autres, les lessiveuses, les radios et les poêles. En outre, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a fait disparaître le superflu de la production civile et, en imposant, pour des articles essentiels, des dessins nouveaux et simplifiés, a pu épargner beaucoup d'acier. De bonne heure en 1942, cet organisme assumait le contrôle des produits métalliques finis qui tombaient autrefois sous la juridiction de la Régie des approvisionnements, et maintint par la suite l'interdiction sur la fabrication des articles non essentiels et la limitation de la production de plusieurs choses essentielles.

*Métaux non ferreux.*—Le Canada est présentement le plus grand pays exportateur de bas métaux du monde et atteint, en 1943, la production la plus considérable de son histoire.

Au début des hostilités en 1939, la production métallique et minérale du Canada fut mise à la disposition du Royaume-Uni, et des marchés furent conclus pour l'expédition annuelle de plus d'un milliard de livres d'aluminium, de cuivre, de zinc, de nickel et de plomb. A l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, en 1941, il devint impérieux d'augmenter derechef la production en vue des grandes quantités de métaux exportables qu'il faudrait expédier à ce pays pour son programme de guerre.

L'une des réussites les plus remarquables de la Régie des métaux a été la substitution de métaux moins rares à ceux dont les approvisionnements s'épuisaient. Mais son plus grand exploit a été la production de métaux légers comme le magnésium et l'aluminium. Au commencement de 1942, le pays importait le magnésium; avant la fin de l'année, un établissement d'Etat, grâce à un nouveau procédé canadien, en produisait suffisamment pour répondre aux besoins domestiques et pour en exporter de grandes quantités. La production d'aluminium au Canada n'est pas chose nouvelle, mais elle est présentement six fois plus grande qu'au début de la guerre.

*Contrôle.*—Le 15 juillet 1940 fut nommé le Régisseur des métaux. Il relève du Ministère des Munitions et Approvisionnements. Ses attributions comprennent la réglementation des approvisionnements, de la distribution et de l'emploi des métaux non ferreux, des minéraux industriels et des alliages de métaux communs. Le Régisseur limita immédiatement l'usage domestique de l'aluminium, du zinc, du nickel, du magnésium, de l'étain, du cadmium, du cuivre et du laiton; plus tard de nouvelles restrictions furent appliquées aux métaux non ferreux. Presque tous ces contrôles sont devenus plus rigides par la suite, mais au début de 1944 il fut possible d'en relâcher quelques-uns.

*Bois-d'œuvre.*—En raison de la grande et croissante importance du bois, les 500,000,000 d'acres de forêt du Canada prennent une nouvelle signification. La de-